

**Communiqué de presse** du Conseil Municipal de Saulcy-sur-Meurthe du 13 décembre 2017.

---

### **Ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du budget primitif 2018 M14**

Le Conseil Municipal décide l'ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du budget primitif 2018 dans la limite du quart des dépenses inscrites en 2017, soit pour un montant de 82 355 euros.

### **Ouverture des crédits d'investissement dans l'attente du budget primitif 2018 Budget de l'Eau M49**

Le Conseil Municipal décide l'ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du budget primitif 2018 dans la limite du quart des dépenses inscrites en 2017, soit pour un montant de 9 875,15 euros.

### **Opération ravalement de façade : subvention communale pour réalisation de travaux**

Dans le cadre du programme de soutien aux ravalements de façades, le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention pour l'année 2017 (596,96 €).

### **Constitution d'une servitude de passage**

Suite à l'acquisition du chemin d'accès section AE n°730 d'une superficie de 333 m<sup>2</sup> au lieu dit La Noxe, et d'une bande de terrain d'une superficie de 12 m<sup>2</sup> détachée de la parcelle AE n°688, le Conseil Municipal décide de constituer une servitude de passage pour tout véhicules et réseaux divers devant desservir les parcelles riveraines.

### **Actualisation de la délibération concernant la vente de deux parcelles à SFR**

Après confirmation par les Services du Domaine de la valeur des 445 m<sup>2</sup> que SFR souhaite acquérir, le Conseil Municipal confirme son offre de cession de ces terrains au prix de 15 000 euros.

### **Révision annuelle des loyers des appartements et garages communaux**

Le Conseil Municipal décide une augmentation de 0,0272 € le m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2018 portant la location mensuelle

- d'un T2 de 64 m<sup>2</sup> à 195,50 €
- d'un T4 de 83 m<sup>2</sup> à 253,50 €
- d'un T4 de 93 m<sup>2</sup> à 284 €
- d'un garage à 40 €.

## Révision des tarifs des salles communales

Après la réhabilitation des salles communales (salle des fêtes et salle de l'ancien Séminaire), le Conseil Municipal décide les nouveaux tarifs de locations de salle au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme suit :

### Salle des Fêtes

- Week end :	administré	250 €	extérieur	550 €
- Repas « société »	tarif unique	250 €		
- Soirée	administré	115 €	extérieur	180 €
- Vin d'honneur/arbre de Noël	tarif unique	115 €		
- Expo-vente	tarif unique	150 €		
- Réunion privée	tarif unique	80 €		
- Thé dansant	tarif unique	150 €		
- Arrhes de confirmation		110 €		
- Caution		900 €		
- Frais divers (hiver)	administré	70 €	extérieur	80 €
- Frais divers (été)	administré	35 €	extérieur	40 €
- Nettoyage	administré	80 €	extérieur	100 €
- Location ancienne table		3 €		
- Location ancienne chaise		1,50 €		
- Arrhes de validation	administré	76,50 €	extérieur	110 €

### Salle du Séminaire

- Forfait	administré	60 €	extérieur	90 €
- Location association extérieure		6 € / heure (+ frais fonctionnement 3 € / heure)		

### Autres salles communales

- Forfait		5 € / heure (+ frais fonctionnement 2 € / heure)		
-----------	--	--	--	--

## Recensement : recrutement et rémunération de cinq agents recenseurs

En vue du recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018 inclus, le Conseil Municipal décide de créer cinq postes d'agents recenseurs. Leur rémunération sera composée d'une indemnité forfaitaire par séance de formation, d'une indemnité forfaitaire pour frais de véhicule et relevé d'adresses, ainsi que d'un tarif pour document distribués et collectés. Le Conseil Municipal fixe également l'indemnité de l'agent communal désigné coordinateur du recensement.

## Avancement normal de cinq agents territoriaux

Le Conseil Municipal donne son accord, suite à l'avis favorable de la CAP du Centre de Gestion 88, à la nomination de :

- un adjoint principal de 1<sup>re</sup> classe des écoles maternelles
- un adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe
- deux adjoints techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe
- un adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe

Le Conseil Municipal décide en conséquence la fermeture des anciens postes devenus vacants.

## **Décision modificative n°2 sur le budget de la Forêt**

Le Conseil Municipal donne son accord pour le transfert suivant :

### **BUDGET DE LA FORÊT**

Dépenses de fonctionnement :

- chapitre 011	- 7 100 €
- chapitre 022	- 950 €
Total	- 8050 €
- chapitre 65	
compte 6522	+ 8 050 €

### **BUDGET PRINCIPAL M 14**

Recette de fonctionnement :

- chapitre 75	
compte 7551	+ 8 050 €

## **Engagement pour la mise en place du RIFSEEP pour la fin du 1er semestre 2018**

Le Conseil Municipal décide de maintenir le régime indemnitaire existant pour l'ensemble des agents de la commune de Saulcy-sur-Meurthe, et s'engage à mettre en place le nouveau régime RIFSEEP pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

## **Projet d'installation de vidéoprotection sur la commune**

Afin de réduire les actes de malveillance et d'incivilité et de diminuer la délinquance notamment les vols, le Conseil Municipal décide d'engager une procédure de mise en place d'un système de vidéoprotection. Les demandes réglementaires nécessaires à cette procédure seront entreprises auprès de la Gendarmerie et de la Préfecture. Une aide financière sera sollicitée auprès du FIFD (Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance).

## **Avis sur la demande d'adhésion de diverses collectivités au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC)**

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de Boulaincourt, du Syndicat intercommunal Eau et Assainissement des Côtes et de la Ruppe, du SIVOS du canton de Senones, DU SIVOS Les Coquelicots et du SI des Eaux de la Vraine et du Xaintois au SMIC (Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale).

## **Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges**

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges dont la nouvelle dénomination sera le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.